



Commune de Garnich
15 rue de l'école
L-8353 Garnich

Tel: 380019-1

Garnich, le 12 août 2020

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la demande du bureau d'études TR-Engineering, au nom de la société Creos Luxembourg S.A., auprès de l'administration de la gestion de l'eau concernant une autorisation pour la traversée du cours d'eau « Meneschbaach » et d'un cours d'eau intermittent dans le cadre de la mise en place de gazoducs entre Garnich et Windhof, sur des terrains inscrits au cadastre de la commune de Garnich, section B de Garnich, a été approuvée par Madame la Ministre de l'Environnement en date du 1 juillet 2020, référence 15/1054.

Le dossier et les plans afférents sont déposés aux bureaux du service technique, où le public pourra en prendre connaissance du 13 août 2020 au 17 septembre 2020 inclus.

Conformément à l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le tribunal administratif. Ce recours doit être introduit dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Garnich, le 12 août 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins:

Le bourgmestre,

La secrétaire,